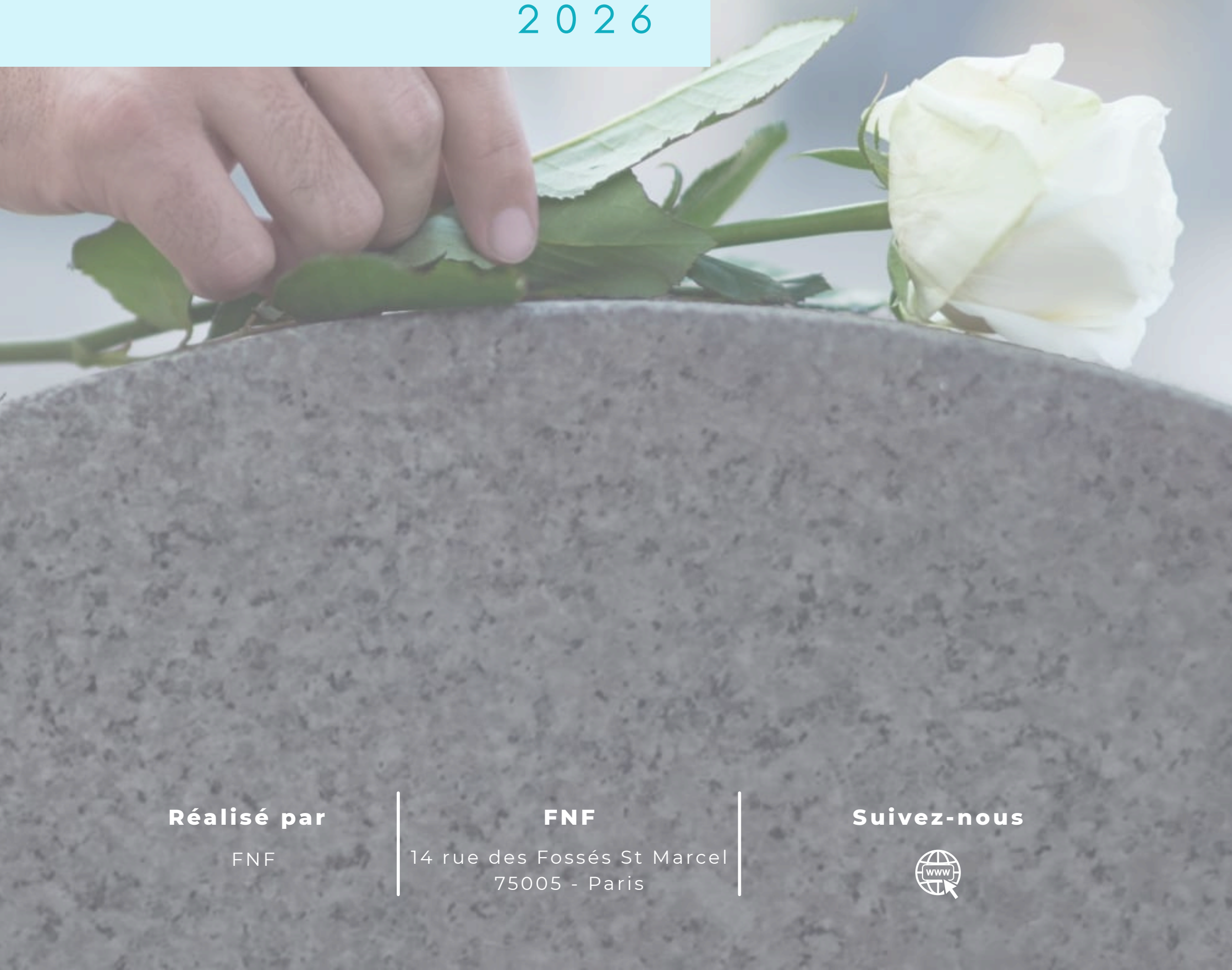




Fédération Nationale
du Funéraire

DOSSIER DE PRESSE

2026



Réalisé par

FNF

FNF

14 rue des Fossés St Marcel
75005 - Paris

Suivez-nous



SOMMAIRE

Édito du Président	3
La FNF, Fédération Nationale du Funéraire	4
Une Fédération engagée pour l'avenir du funéraire	5
Les 5 missions de la FNF	7
L'organisation de la FNF	9
• Un ancrage dans les territoires pour un accompagnement de proximité	10
• La FNF, acteur clé dans la structuration et l'évolution du funéraire	11
Le funéraire : une filière en évolution	14
• Les chiffres clés du funéraire en France	14
• Tendances et évolution	15
• Accompagnement et personnalisation des obsèques	16
• Une hausse constante de la crémation	18
• Des évolutions réglementaires majeures	19
• Une place grandissante de l'écologie	22
Les dates du funéraire en France	23
Le funéraire, des métiers à vocation et des perspectives d'emplois dans les territoires	24
• Le funéraire, une filière qui recrute	24
• L'emploi du funéraire dans les régions de France	25
• Des métiers de l'humain, porteurs de sens	26
• Des métiers ouverts à tous les profils	27
Les métiers du funéraire	28
• La FNF mobilisée sur l'attractivité des métiers et la formation	29
• Une nouvelle plateforme dédiée aux métiers du funéraire	31
• Valoriser les métiers : le Concours d'Éloquence des maîtres de cérémonie	31

“IL FAUT QUE NOTRE MÉTIER UTILE SOIT RECONNU À SA JUSTE VALEUR, ET QUE NOS PERSONNELS SOIENT FIERS DES MISSIONS QU’ILS ACCOMPLISSENT CHAQUE JOUR AUPRÈS DES FAMILLES. C’EST UN TRÈS BEAU MÉTIER, PORTEUR DE PROFONDES VALEURS HUMAINES.”

Mon engagement au sein de la Fédération remonte à de nombreuses années. J’ai vu son évolution, de la FNPF à la CPFM, jusqu’à la FNF d’aujourd’hui. D’adhérent à administrateur, puis vice-président et désormais président, je garde la même conviction, une Fédération doit rassembler toutes les entreprises funéraires, qu’elles soient familiales, indépendantes ou de grande taille, afin de défendre ensemble notre profession.

Notre rôle dans la société est essentiel, même s’il reste parfois méconnu. Nous accompagnons les familles dans les moments les plus douloureux, avec dignité et humanité. C’est une mission discrète, mais vitale.

Les défis sont devant nous, faire évoluer la réglementation, attirer et former les futurs professionnels, anticiper les transformations de la société et répondre aux préoccupations environnementales. Autant de chantiers qui dessinent l’avenir de notre filière.

Le funéraire n’est pas seulement une activité économique. C’est d’abord une mission de service public, au service de toutes les familles. La vocation de la FNF est de porter cette mission avec force et de lui donner la place et la reconnaissance qu’elle mérite.



Pascal Caton

LA FNF

La première fédération patronale des opérateurs du funéraire

CHIFFRES CLÉS

500
ENTREPRISES
ADHÉRENTES

11 600
SALARIÉS

88 ANS
D'ENGAGEMENT

ACTEURS DE
TOUTES TAILLES
(TPE, PME,
GRANDS
GROUPES)

Qui est la FNF ?

Créée en 1937, la FNF (Fédération Nationale du Funéraire), est la première organisation patronale d'envergure nationale regroupant l'ensemble des opérateurs du funéraire.

Elle représente quelques 500 entreprises adhérentes (11 600 salariés) parmi lesquelles se retrouvent une pluralité d'acteurs, des grandes entreprises de la filière aux TPE et PME familiales.

Nos valeurs

empathie
déontologie
expertise
écoute
engagement
audace
persévérance
respect
intégrité
transparence

LA FNF, UNE FÉDÉRATION ENGAGÉE POUR L'AVENIR DU FUNÉRAIRE

À la croisée des enjeux sociétaux, réglementaires et économiques, la Fédération Nationale du Funéraire (FNF) incarne la voix d'un secteur essentiel à la nation : celui qui accompagne, chaque jour, les familles dans l'un des moments les plus délicats de la vie. Forte de son ancrage institutionnel et de sa connaissance fine du terrain, la FNF représente, informe et défend les intérêts de l'ensemble des professionnels du funéraire.



La mission que s'est donnée la Fédération est claire : fédérer les professionnels autour de valeurs communes d'excellence, de responsabilité, d'éthique et de solidarité. Elle œuvre chaque jour à construire une filière plus innovante, plus durable et plus humaine, capable de répondre aux attentes des familles tout en valorisant les métiers et les savoir-faire de ses adhérents et des collaborateurs de la branche. En s'appuyant sur la formation, la prospective, l'expertise juridique et la concertation, la FNF accompagne la transformation du funéraire dans toutes ses dimensions.

Son périmètre d'action est vaste : accompagnement juridique et social de ses adhérents, participation active aux négociations de la branche, anticipation des mutations du secteur, dialogue constant avec les pouvoirs publics... La FNF est un acteur stratégique et un interlocuteur incontournable des ministères, des parlementaires, des administrations centrales et des collectivités locales. Elle intervient au cœur des réformes du secteur pour garantir que les intérêts de la profession soient entendus et pris en compte.

UN CHAMP D'ACTION À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

À l'international

La FNF porte la voix du funéraire au-delà des frontières françaises. Elle est membre de la FIAT-IFTA (Fédération Internationale des Associations de Thanatologues) et de l'EFFS (European Federation of Funeral Services), ce qui lui permet de participer activement aux échanges internationaux sur les pratiques funéraires, les standards professionnels et les innovations du secteur.



Ces partenariats assurent une veille permanente sur les grandes tendances mondiales et une contribution aux réflexions communes sur l'évolution du métier.

À l'échelle nationale



À l'échelle nationale, la FNF est membre de la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises), ce qui lui confère un levier supplémentaire pour représenter les intérêts des entreprises funéraires - souvent des TPE et PME de proximité - auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Elle est également partie prenante des discussions stratégiques sur la réglementation et la formation professionnelle en siégeant au Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF), organe consultatif auprès du gouvernement. À ce titre, elle participe à la construction des politiques publiques et à l'encadrement réglementaire de la profession.

Une ambition collective pour une filière d'utilité publique

Face aux défis du XXI^e siècle - transition écologique, attentes sociétales, transformation numérique, enjeux de santé publique - la FNF se donne pour ambition de faire du funéraire une filière d'excellence, éthique, responsable et innovante. Elle agit pour une harmonisation des procédures administratives, une élévation des standards de qualité, une reconnaissance accrue des métiers du secteur, et un accompagnement digne et accessible pour chaque famille.

En misant sur l'intelligence collective, l'engagement de terrain et une vision de long terme, la Fédération Nationale du Funéraire construit, aux côtés de ses adhérents et de ses partenaires, l'avenir d'un secteur plus juste, plus fort et plus respecté.

Les 5 missions de la FNF

La FNF a été créée pour apporter des réponses communes aux besoins identifiés des opérateurs du funéraire à travers cinq missions principales :

1.

FÉDÉRER LES ENTREPRISES NATIONALES ET LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DU FUNÉRAIRE, DE TOUTES TAILLES, TOUTES ORIGINES ET TOUTES SPÉCIALITÉS :

La FNF fédère des entreprises de la filière funéraire, qu'elles soient familiales, indépendantes, membres d'un réseau ou d'un groupement professionnel, jusqu'aux grandes entreprises. Elle est ainsi représentative du paysage national du secteur.

En fédérant cette pluralité, elle constitue un espace de dialogue, de représentation et d'action collective. Porte-parole de la profession, la Fédération renforce la cohésion du secteur et défend ses intérêts face aux enjeux économiques, réglementaires et sociétaux.

2.

ANIMER LE RÉSEAU DES OPÉRATEURS FUNÉRAIRES ET APPORTER DES SERVICES CONCRETS DE QUALITÉ :

La FNF encourage les échanges, le partage de bonnes pratiques et renforce la cohésion entre les professionnels du secteur. Au quotidien, la Fédération met à disposition des services concrets et de qualité pour accompagner les entreprises dans leurs missions et les aider à relever les défis de la profession.

Elle propose notamment : un accompagnement juridique, une veille réglementaire, des outils pratiques et métiers, un service de médiation de la consommation, des partenariats utiles, des webinaires, des lettres d'information et un soutien à la formation.

3.

REPRÉSENTER LA FILIÈRE AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS ET FAIRE ÉVOLUER LA RÉGLEMENTATION ET LES OUTILS DU DIALOGUE SOCIAL :

La FNF porte la voix des professionnels du secteur dans les débats publics, les consultations ministérielles et les groupes de travail réglementaires. Cette mission de représentation vise à garantir une meilleure prise en compte des réalités et des besoins du terrain dans l'élaboration des politiques publiques.

Principale organisation patronale du secteur, elle joue aussi un rôle clé dans la négociation collective de la Branche professionnelle des Pompes Funèbres. Elle contribue au dialogue social dans un esprit de progrès, en lien avec les partenaires sociaux et les institutions compétentes.

4.

INFORMER ET FORMER LES OPÉRATEURS FUNÉRAIRES ET LES DIRIGEANTS SUR LES SUJETS PROFESSIONNELS:

La FNF met en œuvre des actions concrètes pour renforcer les compétences, anticiper les mutations et promouvoir une culture professionnelle exigeante et éthique. Elle diffuse aux professionnels une veille régulière sur l'évolution des pratiques, des normes et de la législation.

En structurant une offre pédagogique accessible, qualifiante et tournée vers l'avenir, la FNF accompagne les entreprises dans leur développement, valorise les savoir-faire et contribue à la professionnalisation continue de la filière funéraire sur l'ensemble du territoire.

5.

PROMOUVOIR L'IMAGE DE LA PROFESSION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES POUVOIRS PUBLICS :

La FNF porte la voix des professionnels du secteur dans les débats publics, les consultations ministérielles et les groupes de travail réglementaires. Cette mission de représentation vise à garantir une meilleure prise en compte des réalités et des besoins du terrain dans l'élaboration des politiques publiques.

Principale organisation patronale du secteur, elle joue aussi un rôle clé dans la négociation collective de la Branche professionnelle des Pompes Funèbres. Elle œuvre à l'adaptation et à l'amélioration des outils du dialogue social, en lien avec les partenaires sociaux et les institutions compétentes.



L'organisation de la FNF

La gouvernance de la FNF s'organise autour d'un Conseil d'Administration dont les membres sont élus en Assemblée Générale tous les 6 ans et d'un Bureau exécutif constitué à minima de 8 personnes. Les membres du Bureau exécutif sont tous issus du Conseil d'Administration. Ils ont pour mission, sous l'autorité du Président, de mettre en oeuvre la feuille de route de la FNF et ses actions afférentes.

La Fédération représente le secteur funéraire dans sa diversité d'acteurs. Cela se reflète dans sa gouvernance. Ainsi, les membres du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif de la FNF réunissent à la fois des grandes entreprises, des réseaux et groupements et aussi des entreprises indépendantes et familiales.

La Fédération représente le secteur funéraire dans sa diversité d'acteurs. Cela se reflète dans sa gouvernance. Ainsi, les membres du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif de la FNF réunissent à la fois des grandes entreprises, des réseaux et groupements et aussi des entreprises indépendantes et familiales.

Au sein de la FNF, les instances dirigeantes - à savoir le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif - jouent un rôle central dans le bon fonctionnement de l'organisation. Elles assurent la définition des orientations stratégiques, la coordination des actions et la représentation des intérêts de l'ensemble de la profession. Ces décisions sont le fruit d'un travail collégial, fondé sur la concertation avec tous les acteurs du secteur, garantissant ainsi que chaque choix d'action repose sur une vision partagée des enjeux et des besoins du terrain.

Cette gouvernance structurée permet à la Fédération d'agir de manière cohérente, transparente et efficace dans l'intérêt commun.

Les membres du Bureau



Pascal CATON

Président
Groupe CATON



Luc BEHRA

Vice-président
FUNECAP



Nicolas Goossens

Vice-président & Trésorier
GENERYS



Valerie Leroux

Vice-présidente
OGF



Fabien Seingry

Secrétaire
PFM BERTHELOT



Mickael Alvarez - Lopez

UDIFE



Vincent Bringard

UDIFE



Annick Gueguen

PF GAYDOU



Jean-Antoine Gourinal

OGF



Jean Ruellan

OGF



Xavier Thoumieux

FUNECAP

Un ancrage dans les territoires pour un accompagnement de proximité

La force de la FNF, c'est sa présence étendue sur l'ensemble du territoire français pour accompagner ses adhérents au niveau local. Ainsi dans chaque région, la Fédération dispose de référents, adhérents et chefs d'entreprises, au plus proche du terrain, chargés de faciliter la mise en œuvre de ses politiques nationales et en retour de porter à sa connaissance les enjeux des territoires et besoins au niveau local.

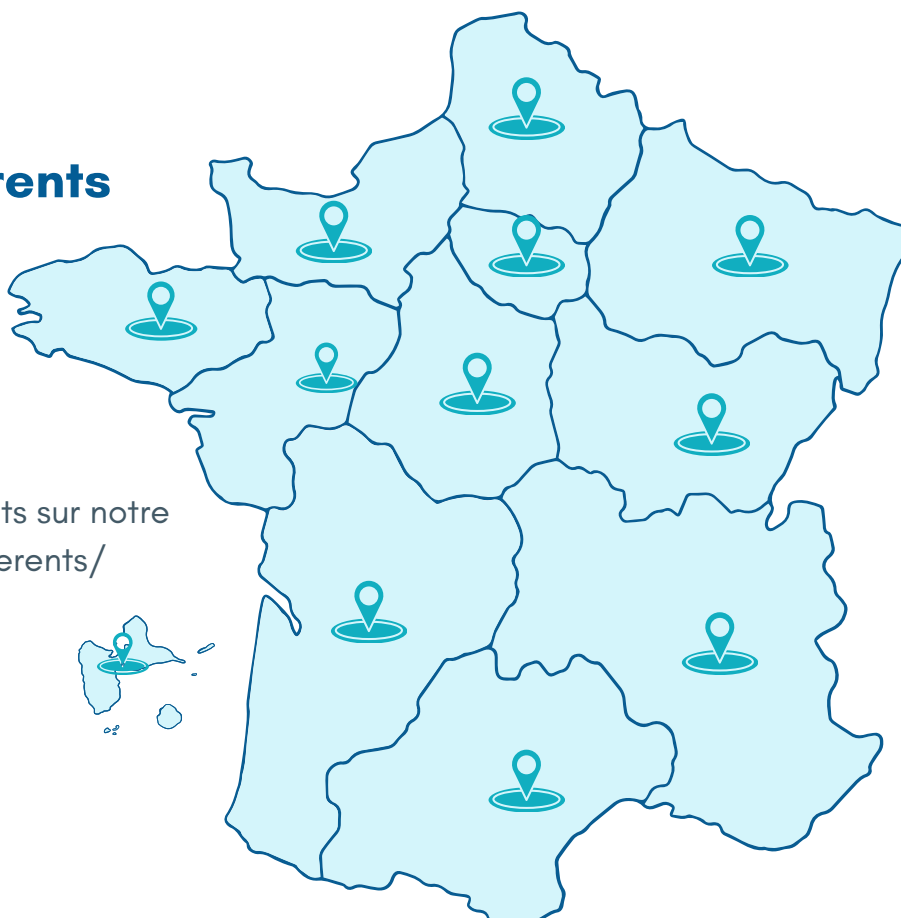
La FNF organise par ailleurs chaque année avec ses référents des Rencontres Régionales, occasions de partage, de retour d'expérience et d'écoute, pour renforcer la cohésion, et les liens de proximité avec les entreprises dans les territoires.

Quelques exemples d'actions concrètes nées des échanges territoriaux de la FNF avec ses adhérents :

- **Prises de contacts avec la Préfecture pour résoudre les problèmes de délais d'habilitations d'opérateurs funéraires et de délivrance d'ouverture.**
- **Négociations avec les collectivités locales des conditions de circulation des véhicules funéraires en ZFE (zone à faibles émissions) et en ZTL (zone à trafic limité).**
- **Echanges avec les mairies pour résoudre des difficultés administratives liées à l'obtention de documents originaux et aux délais d'ouvertures de chambres funéraires.**

Le réseau national des référents territoriaux de la FNF

Retrouvez l'ensemble de nos référents sur notre page : <https://federation-fnf.fr/referents/>



La FNF, acteur clé dans la structuration et l'évolution du funéraire

Depuis sa création en 1937, la Fédération Nationale du Funéraire (FNF) occupe une place centrale dans la structuration et le développement du secteur funéraire en France. Elle contribue à moderniser la profession tout en veillant au respect des attentes sociétales et réglementaires. Son engagement constant assure aux entreprises du funéraire, un accompagnement solide face aux défis actuels et futurs.

Les enjeux du funéraire

Le secteur funéraire en France connaît aujourd'hui une transformation profonde, marquée par le vieillissement de la population, des attentes sociétales en mutation et des impératifs environnementaux croissants. Face à l'augmentation prévisible du nombre de décès, les professionnels doivent adapter leurs infrastructures et renforcer la qualité des services proposés.

Les familles expriment un besoin accru de personnalisation, de transparence et d'accompagnement humain. Parallèlement, les pratiques funéraires doivent répondre aux exigences de durabilité, notamment en matière d'inhumation et de crémation. Enfin, la digitalisation, la complexité réglementaire et la montée en compétence des acteurs imposent une structuration plus forte de la filière. Dans ce contexte, la promotion d'un funéraire éthique, accessible et moderne s'impose comme une priorité partagée par l'ensemble de la profession.



1300

Sollicitations

du service
juridique,
soit 5 à 6
questions/
jour

OFFRIR UNE ASSISTANCE JURIDIQUE PERSONNALISÉE

La direction juridique de la FNF propose un accompagnement juridique complet à ses adhérents pour les accompagner et les conseiller dans leurs activités quotidiennes et les aider à évoluer dans un cadre réglementaire parfois complexe.

Elle répond au quotidien à toutes leurs questions concernant la réglementation funéraire, le droit social, le droit de la consommation...

Pour maintenir ses adhérents informés des évolutions législatives et réglementaires, la FNF fournit une veille réglementaire. Elle organise régulièrement des webinaires, des ateliers juridiques et fournit des lettres d'information détaillées. Ces initiatives visent à renforcer les compétences juridiques des professionnels du funéraire et à les aider à appliquer correctement les normes en vigueur.

Le service juridique de la FNF assiste également ses adhérents dans la rédaction de contrats, de devis conformes aux obligations légales et de courriers juridiques.



ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS DANS LE RÉGLEMENT DES LITIGES AVEC LES FAMILLES

Service de médiation des consommateurs : la FNF a noué un partenariat avec l'Association Nationale des Médiateurs de la Consommation (ANM Conso) pour offrir à ses adhérents, un accès privilégié à des médiateurs expérimentés, spécialisés dans le secteur funéraire.

Cette initiative permet aux entreprises d'être en conformité avec la loi et de faciliter la résolution amiable des litiges entre les entreprises funéraires et leurs clients. Elle contribue à renforcer la confiance envers les professionnels du funéraire.

Plus d'informations sur : <https://www.anm-conso.com/>



PARTIE PRENANTE DU DIALOGUE SOCIAL ET DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

La FNF joue un rôle majeur au sein des instances paritaires et du dialogue social.

En tant qu'organisation représentative de la branche professionnelle des pompes funèbres, elle participe aux travaux de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), à l'évolution de la Convention Collective Nationale de la branche, et prend part aux négociations majeures qui structurent la vie sociale du secteur : refonte des classifications métiers, négociations salariales annuelles, avenants relatifs au temps de travail, ou encore dispositifs liés à la formation professionnelle.

Par sa présence aussi au sein de la CPNE-FP (Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation professionnelle), instance de concertation avec les organisations syndicales et en lien avec l'OPCO-EP, la FNF soutient la montée en compétences des salariés et l'adaptation des entreprises aux évolutions du secteur. Elle s'investit également sur les grands enjeux de responsabilité sociétale (RSE) : prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail, réduction de l'empreinte carbone, respect de l'égalité femmes-hommes, et travaux sur l'attractivité des métiers du funéraire. Par cette action globale, la FNF défend une vision durable, humaine et responsable du funéraire.



PERMETTRE AUX ACTEURS DU FUNÉRAIRE DE SE FORMER

L'EFFA® est l'école de formation de la FNF. Créée en 1981, elle propose une offre de formations diplômantes spécifiques aux différents métiers du funéraire. Certifiée Qualiopi, elle accompagne les entreprises du funéraire et les collectivités locales vers une plus grande maîtrise et une professionnalisation de leur métier. Son équipe pédagogique est constituée d'experts et de professionnels du funéraire. L'EFFA dispose de l'expertise réglementaire de la FNF et de sa compétence en matière de droit funéraire et de documents réglementaires.

Plus d'informations sur : <https://effa-formation.com/>

IMPLIQUER LES ADHÉRENTS SUR L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

Les Comités et les Groupes de travail :

La FNF a mis en place des comités (social et juridique) et des groupes de travail afin d'impliquer activement ses adhérents dans les décisions et orientations de la fédération. Ces instances leur offrent l'opportunité de contribuer aux réflexions sur les évolutions du secteur funéraire liées à la réglementation, à la convention collective, aux crématoriums, à la thanatopraxie, aux diplômes funéraires et à la valorisation des métiers, d'écouter les retours d'expériences du terrain pour nourrir les actions de la FNF.

Leur mission est de structurer ces échanges, de proposer des évolutions adaptées aux besoins et aux enjeux des professionnels du funéraire pour préparer l'avenir du métier.

Les études et les analyses prospectives :

La FNF publie régulièrement (tous les deux ans en moyenne) des enquêtes observatoires et prospectives en partenariat avec des instituts d'études référents pour soutenir la connaissance du secteur et apporter des éclairages sur les évolutions sociétales, le rapport des Français au deuil, leurs perceptions et leurs attentes pour l'organisation des obsèques, leurs préoccupations écologiques...

Ces études ont vocation à nourrir un Observatoire Général à destination des adhérents.

Elles sont partagées en toute transparence et mises à la disposition des professionnels, journalistes, grand public, etc., directement sur le site web de la FNF : <https://federation-fnf.fr/etudes/>



Le funéraire, une filière en évolution

Les chiffres clés du funéraire en France



5 500
entreprises
funéraires

dont 90% sont des
TPE/PME indépendantes
de moins de 10 salariés



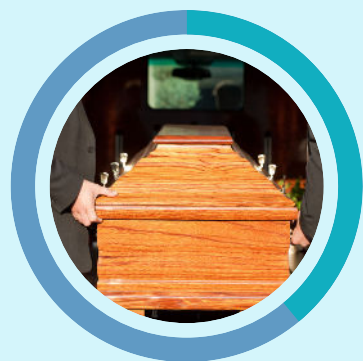
6 000
établissements
employeurs

répartis sur tout le
territoire



25 000
salariés

Données d'activité :



646 000

décès enregistrés en France
en 2024.
(Source : INSEE)

90 %

des obsèques organisées
par les opérateurs funéraires
privés



45 %

de taux de crémation en
2024 : en constante
augmentation depuis 20 ans.
(Source : Fédération
Française de Crémation).

290 000

crémation en 2024
(Source : Fédération Française
de Crémation).

Economie du secteur



Chiffre d'affaires 2024 :
+ de 3,3 Mds €
(Source INSEE)

Coût moyen des obsèques :
entre 3500 et 5000 €
(Source : FNF)

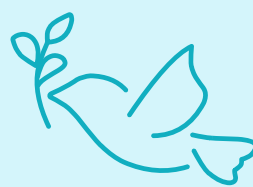
Chiffres de l'enquête C Ways pour la FNF

Les Français et les obsèques - Octobre 2024



91 %

des Français ont une très bonne image des opérateurs funéraires



52 %

des Français sont concernés par l'organisation d'obsèques



48 %

des Français sollicitent une prise en charge totale des services funéraires. (+9 points vs 2022)



40 %

des opérations funéraires couvertes par un contrat obsèques.

Tendances et évolutions

Le secteur funéraire connaît aujourd'hui une transformation profonde, portée par des mutations sociétales, écologiques et technologiques. La montée en puissance des enjeux sociétaux, notamment en matière d'écologie et de personnalisation des obsèques, redéfinit les attentes des familles. De plus en plus, les proches cherchent à rendre hommage au défunt à travers des cérémonies laïques, personnalisées, intégrant des éléments reflétant ses convictions et son mode de vie. Cela se traduit également par un recours accru à des produits plus respectueux de l'environnement, comme les cercueils biosourcés ou les urnes biodégradables.

Parallèlement, la digitalisation du secteur s'accélère avec l'émergence de la "death tech", un écosystème de startups innovantes proposant des services numériques pour faciliter l'organisation des obsèques, le recueil des hommages en ligne ou encore la gestion de l'héritage numérique. Ces évolutions s'inscrivent dans une demande croissante de transparence, d'éthique et de qualité d'accompagnement de la part des familles.

À mesure que le secteur évolue, la nécessité de repenser et de moderniser le cadre réglementaire devient incontournable. Adapter la législation aux nouveaux usages, harmoniser les règles existantes avec les pratiques émergentes et garantir un accompagnement respectueux et équitable pour tous sont aujourd'hui des enjeux clés pour l'avenir du secteur.

Accompagnement et personnalisation des obsèques : les nouvelles attentes des Français

Les Français souhaitent aujourd'hui des funérailles à leur image, respectueuses de leurs valeurs, tout en cherchant à simplifier le processus avec une volonté manifeste de prise en charge globale des obsèques assurée par l'opérateur funéraire.

La personnalisation des obsèques : une tendance en pleine expansion

La personnalisation des obsèques n'est pas un phénomène récent, mais il est de plus en plus répandu. Ainsi de plus en plus de familles et de proches souhaitent organiser des cérémonies qui reflètent véritablement la personnalité du défunt, ses valeurs et ses passions. Cette personnalisation grandissante traduit une évolution des mentalités face au deuil et aux derniers hommages.

Cette personnalisation peut inclure des cérémonies sur mesure, des cercueils personnalisés, des services commémoratifs spécifiques, et l'utilisation de nouvelles technologies pour créer des hommages numériques.

Qu'elle soit religieuse ou laïque, la cérémonie s'adapte aux volontés exprimées par le défunt de son vivant ou par sa famille. Les hommages deviennent plus intimes et uniques, avec des discours personnalisés, des lectures de textes significatifs, ou encore la diffusion de musiques appréciées par le défunt. Certains choisissent également d'incorporer des éléments visuels, comme des montages photo ou vidéo retraçant les moments marquants de la vie du disparu. Cette montée en puissance de la personnalisation des obsèques traduit un besoin d'humanisation du deuil. Elle permet aux proches de rendre un hommage plus fidèle à la personne disparue et de mieux traverser cette épreuve. Chaque détail compte pour faire de ce dernier adieu un moment unique, à la hauteur de la vie et des souvenirs partagés.

L'organisation des obsèques en France à la croisée des chemins entre tradition et modernité -

Enquête C Ways pour la FNF - Les Français et les obsèques - Octobre 2024

Tradition car l'inhumation en France est un rite qui reste très ancré dans la culture et les pratiques, mais qui évolue avec les nouvelles attentes des Français autour de l'accompagnement, en particulier des moins de 45 ans. Ces derniers plébiscitent un accompagnement plus marqué (+5 points par rapport à 2022) sur les démarches administratives (concession funéraire, demande d'autorisation pour l'inhumation ou la crémation...) et sur l'organisation de la cérémonie.

La proximité, notamment celle avec le domicile du défunt, et **l'accompagnement**, sont les deux premiers critères des Français dans le choix de leur opérateur funéraire.

Modernité dans les comportements : les Français anticipent de plus en plus l'organisation des obsèques. Ce phénomène s'accroît chez les Français après un élément déclencheur : l'organisation d'obsèques d'un proche.

Dans les faits, cette anticipation se traduit par la souscription à un contrat obsèques, de plus en plus plébiscité. **Pour 71% des Français**, le premier facteur de motivation lorsqu'ils souscrivent à un contrat d'obsèques, c'est le désir de soulager leurs proches.

ENQUÊTE 2024 LES GRANDS ENSEIGNEMENTS



PLUS DE

91 %

des Français ont une très bonne image des opérateurs funéraires, avec une opinion qui s'améliore encore pour un quart d'entre eux après l'organisation des obsèques.

Une volonté
croissante
d'organiser ses
obsèques

40%

des opérations funéraires
sont couvertes par un contrat
obsèques



(+4 points vs 2022)

Top 3 des attentes
des Français pour
les services
funéraires

LA PROXIMITÉ
AU DOMICILE
DU DÉFUNT
ARRIVE EN

1

ÈRE POSITION



DEMANDE
D'ACCOMPAGNEMENT
EN HAUSSE

Les moins de 45 ans
plébiscitent les
démarches
administratives et
l'organisation de la
cérémonie

La crémation en hausse continue en France

La crémation connaît une progression constante en France depuis 20 ans. Ce phénomène social majeur reflète des transformations profondes de la société française, notamment dans notre rapport à la mort, aux rituels, à la famille et à l'environnement. Marginale dans les années 1980 où seuls 1% des décès donnaient lieu à une crémation en France, elle est devenue une pratique courante, voire majoritaire dans certaines zones géographiques.

La crémation représente près **de 45% des obsèques en 2024** (Source Fédération Française de la Crémation). Selon les projections basées sur l'évolution actuelle, la crémation pourrait d'ici 2030, représenter 50% des obsèques.

La convergence de plusieurs facteurs explique cette tendance de fond :

- **La sécularisation de la société française (séparation entre le domaine religieux et le domaine public)** a levé les obstacles religieux à la crémation. Elle a conduit à une moindre influence des traditions religieuses, notamment catholiques, qui privilégient l'inhumation.
- **Respect des souhaits personnels du défunt** : avec la sécularisation de la société, la crémation est davantage perçue comme **un choix personnel** plutôt qu'une obligation culturelle ou religieuse. De plus en plus de personnes expriment de leur vivant leur volonté d'être crématisées, et leurs proches s'efforcent de respecter cette décision.
- La crémation est perçue comme **un choix plus simple**, moins contraignante, et plus flexible.
- **Motif économique** : la crémation est généralement moins onéreuse que l'inhumation en raison des coûts à long terme réduits.
- **Les préoccupations environnementales** renforcent l'attrait pour des alternatives à l'inhumation traditionnelle.

58 % des Français déclarent préférer la crémation à l'inhumation pour leurs propres obsèques, selon l'enquête de la FNF publiée en octobre 2024.

Les infrastructures funéraires se sont adaptées à cette demande croissante. Le nombre de crématoriums a fortement augmenté ces dernières décennies, facilitant ainsi l'accès à ce choix pour les familles sur tout le territoire. **On recense 223 crématoriums en service en France en 2024** (Source Fédération Française de Crémation).

Une trentaine de projets de crématoriums sont engagés. La France compte en 2024, 3923 chambres funéraires.
(Source Meilleures Pompes Funèbres).

Les disparités régionales sur le taux de crémation reflètent les différences culturelles, religieuses et démographiques qui influencent les choix funéraires et la répartition des infrastructures de crémation en France. Les zones rurales et certaines régions, de tradition catholique forte, ont des taux de crémation plus faibles, ce qui peut influencer la présence ou l'absence de crématoriums sur leur territoire.

Focus sur quelques disparités régionales :

- **Alsace-Lorraine : 56% de crémations.***
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur : 47% de crémations.**
- **Auvergne : taux de crémations inférieur à 30%.**
- **Cantal : entre 10 et 15% de crémations.**

Source : Etude OGF/Ipsos Décembre 2024

**Le Grand Est est historiquement influencé par des courants protestants ou non-confessionnels, qui sont généralement plus ouverts à la crémation.*

Des évolutions réglementaires majeures

Le funéraire en France est régi par un cadre réglementaire strict visant à garantir la dignité des défunts, la transparence des prestations funéraires et le respect des volontés des familles. Il repose sur le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui définit les règles encadrant les obsèques, l'inhumation, la crémation et la gestion des cimetières. La filière a récemment connu plusieurs évolutions réglementaires majeures visant à adapter les pratiques aux attentes des familles endeuillées.

Focus sur 3 engagements majeurs de la FNF sur le volet réglementaire :

1 **En collaboration étroite avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la FNF a contribué à assouplir la réglementation funéraire en France, en proposant au législateur l’allongement du délai d’inhumation ou de crémation de six à quatorze jours suivant le décès (Décret du 10 juillet 2024).**

Cette mesure offre aux familles un temps supplémentaire pour organiser les obsèques, notamment en cas de contraintes logistiques ou de rassemblement de proches éloignés, et elle permet de réduire le nombre croissant de demandes de dérogation auprès des préfetures.

2 **La FNF a mené une action de long terme en concertation avec la Fédération Française de Banque (FFB) afin d’harmoniser et clarifier le plafond des prélèvements autorisés sur les comptes bancaires des défunts pour le règlement des frais d’obsèques. Cette démarche visait à résoudre les disparités entre établissements bancaires et à offrir une meilleure lisibilité aux familles endeuillées.**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le plafond des prélèvements autorisés sur les comptes bancaires des défunts pour couvrir les frais d’obsèques et certaines dépenses urgentes a été rehaussé à 5910€, contre 5000€ auparavant (Arrêté du 7 mai 2015).

Cette augmentation résulte des efforts de la FNF, qui a œuvré pour harmoniser et revaloriser ce plafond, facilitant ainsi la gestion financière des familles endeuillées. Désormais, les héritiers peuvent également utiliser ces fonds pour régler des dépenses urgentes, simplifiant ainsi les démarches administratives lors de la succession. L’action soutenue de la FNF a permis d’établir un cadre réglementaire cohérent et transparent, répondant aux besoins des familles et des professionnels du funéraire.

3

La FNF, a aussi contribué avec l'AFNOR à l'élaboration du label NF - Services funéraires - Organisation d'obsèques en 2005 qui a donné lieu à la révision en 2020 du référentiel de certification NF 407 "Services Funéraires et Organisation d'Obsèques". Cette mise à jour a intégré des exigences accrues en matière de traçabilité des prestations, de formation du personnel et de respect des règles d'hygiène et de sécurité. La modernisation des critères a également mis l'accent sur la clarté des informations fournies aux clients, notamment concernant les devis et la personnalisation des services funéraires.

La FNF a joué un rôle majeur dans cette révision. Elle a défendu les intérêts des professionnels tout en veillant à ce que le nouveau référentiel réponde aux besoins des familles. La FNF a insisté sur l'importance de la professionnalisation du secteur, en promouvant des critères de formation renforcés pour les opérateurs funéraires et en s'assurant que la certification demeure un gage de confiance pour les consommateurs. Le label NF Services Funéraires constitue un repère essentiel pour les familles cherchant des prestations respectueuses et conformes aux exigences réglementaires. Il permet également aux entreprises certifiées de se distinguer par leur engagement en faveur de la qualité et de la transparence



Une place grandissante de l'écologie

Les nouvelles attentes environnementales des Français n'échappent pas au secteur du funéraire.

Certains marqueurs de consommation responsable et durable des Français dans la vie quotidienne, (consommer local et naturel, recyclabilité des produits et attention portée au gaspillage, transport), irriguent largement les préférences des Français en matière de choix funéraire.

Selon l'enquête CWays pour la FNF d'octobre 2024 :

- **34% des Français se disent prêts à choisir des produits biodégradables ;**
- **32% intègrent dans leur choix la fabrication française du cercueil ou de l'urne ;**
- **25% veillent particulièrement aux garanties écologiques des produits.**

Les Français qui ont une sensibilité écologique développée sont très attentifs aux garanties écologiques de la fabrication des cercueils, à la provenance des matériaux, ainsi qu'aux services de covoiturage ou de transports collectifs lors des cérémonies d'obsèques.

Un écart générationnel dans la perception des funérailles éco-responsables :

- **Pour les moins de 45 ans : elles sont associées au respect de l'environnement.**
- **Pour les plus âgés (65 ans et plus) : elles sont associées à la simplicité et à la crémation.**

Les dates du funéraire en France

1887

Loi sur la liberté des funérailles qui permet d'exprimer son choix quant au mode de sa sépulture et aux conditions de ses funérailles - Point de départ de la crémation en France.

1937

Naissance de la FNPF (Fédération Nationale des Pompes Funèbres).

8 janvier 1993

Loi Sueur mettant fin au monopole communal des pompes funèbres, ouverture du marché à la concurrence et encadrement des contrats obsèques et création du CNOF (Conseil National des Opérations Funéraires).

14 juin 2000

Le FNPF et le CSFMPF deviennent le CPFM (Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie).

2008

Loi sur le statut des cendres funéraires : création des sites cinéraires dans les cimetières (Jardin du souvenir, columbarium) pour les communes de plus de 2000 habitants, obligation de disperser ou d'inhumer les cendres du défunt et interdiction de les garder chez soi.

2012

Instauration d'un diplôme national pour les conseillers funéraires et les maîtres de cérémonie.

Loi 3DS du 21 février 2022

Encadrement de la valorisation des métaux issus de la crémation validée par le Conseil Constitutionnel confirmant l'absence de droit de propriété des familles sur ces métaux.

10 juillet 2024 (Décret)

Allongement des délais d'inhumation et de crémation de 6 jours ouvrés à 14 jours calendaires à compter du décès. Cette mesure vise à offrir plus de flexibilité aux familles et aux opérateurs funéraires.

1804

Décret napoléonien sur les cimetières, réglementant leur emplacement en dehors des villes et l'égalité des citoyens face à l'inhumation.

1904

Fin du monopole religieux sur les pompes funèbres, ouverture à des opérateurs laïcs.

1976

Reconnaissance officielle de la crémation par la législation française et 1ère réglementation des soins de conservation (thanatopraxie).

11 janvier 1994

Encadrement de l'information des consommateurs sur les prix des prestations funéraires. Création du diplôme de thanatopracteurs.

2004

La loi Sueur impose que tous les contrats obsèques souscrits depuis le 11 décembre 2004 doivent détailler précisément les prestations incluses et celles non couvertes. Le souscripteur peut modifier à tout moment ses choix : mode de sépulture, organisation des obsèques, prestations, bénéficiaire et entreprise de pompes funèbres.

2010

Création d'un modèle de devis pour les prestations funéraires.

26 juillet 2013

Loi permettant à la personne qui commande des prestations funéraires d'en prélever les frais par prélèvement sur le compte bancaire du défunt.

30 juin 2023

Changement de nom de la fédération : la CPFM (Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie) devient la FNF (Fédération Nationale du Funéraire).

5 décembre 2024 (Arrêté du Ministère de l'Economie)

Harmonisation des montants prélevés sur les comptes des défunts pour le paiement des obsèques (Montant fixé à 5 910 € maximum). C'est le premier arrêté, avec une revalorisation annuelle par arrêté.

Le funéraire, des métiers à vocation et des perspectives d'emplois dans les territoires

Le funéraire, une filière qui recrute

Le funéraire, secteur très réglementé (recours aux pompes funèbres obligatoire, habilitation des entreprises et diplôme national pour exercer), compte dans l'industrie des services de par sa mission de service public. La filière du funéraire représente aujourd'hui, 2 500 entreprises sous convention collective de la branche pompes funèbres et 5 500 entreprises toutes conventions collectives confondues* (Sources FNF-OPCO EP Edition 2023), avec un maillage territorial équilibré et une concentration des emplois un peu plus élevée dans trois régions : Ile-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Hauts-de-France.

Pour 2025, les besoins en recrutement des entreprises du funéraire sont estimés à 2 500 emplois selon la FNF. Des disparités de besoins en recrutements subsistent dans les territoires de l'hexagone. Les offres d'emplois augmentent notamment dans les régions à forte densité de population. Dans plus d'un cas sur deux, les entreprises cherchent à recruter des conseillers funéraires (58% des postes à pourvoir selon l'enquête CREDOC sur le panorama de branche services funéraires de février 2025).

Le top 3 des régions qui recrutent :

- L'Ile-de-France,
- L'Auvergne Rhône-Alpes,
- Les Hauts-de-France.

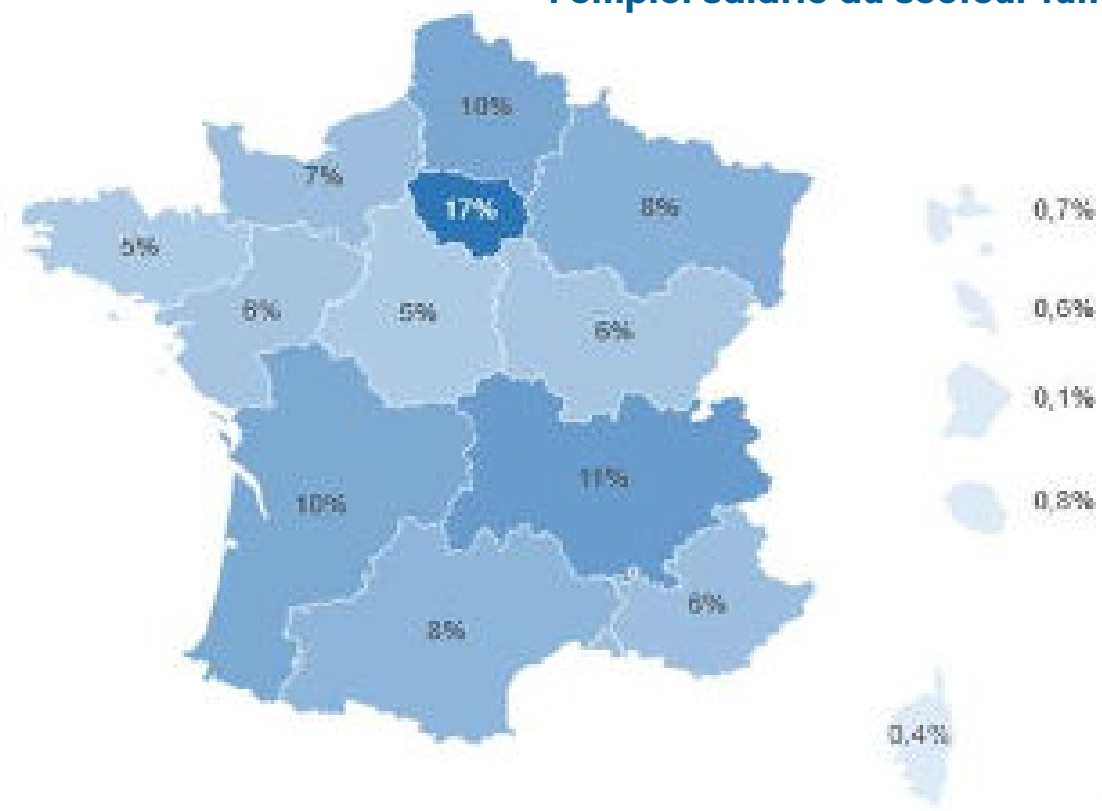
Avec le vieillissement de la population notamment le baby-boom qui se transforme en papy-boom, et le renouvellement des effectifs dans les entreprises liées aux départs à la retraite, les opportunités d'emploi dans le funéraire sont nombreuses. Par ailleurs, l'évolution des attentes des familles qui recherchent des obsèques plus personnalisées et modernes (cérémonies adaptées, digitalisation des services, funérailles écologiques), nécessite de nouveaux profils capables d'accompagner ces évolutions et d'apporter des solutions innovantes.

Face à ces défis, le secteur du funéraire est en recherche constante de nouveaux talents pour assurer un accompagnement digne et professionnel aux familles endeuillées. Contrairement à d'autres secteurs soumis aux aléas économiques, le funéraire est un secteur d'activités stable, qui offre des perspectives d'emploi durables et évolutives pour ceux qui y travaillent.

L'emploi du funéraire dans les régions de France

SALARIÉS

L'Ile-de-France concentre 17% de l'emploi salarié du secteur funéraire



Source : OPCO EP 2023 - Panorama Pompes funèbres

**Les 4000 entreprises regroupent les opérateurs funéraires, les fleuristes et les entreprises de matériaux (marbrerie, ameublement et menuiserie) qui interviennent dans le funéraire.*



Des métiers de l'humain, porteurs de sens

Travailler dans le funéraire, c'est avant tout choisir un métier de l'humain, porteur de sens, un métier essentiel pour la société. Souvent méconnus, ces métiers requièrent des piliers fondamentaux telles que des qualités humaines, de l'empathie, une écoute bienveillante et un savoir-être pour accompagner les familles en deuil et honorer la mémoire des défunts dans la dignité et le respect des protocoles et des rites funéraires.

Ils nécessitent également des compétences techniques pour répondre aux exigences administratives et réglementaires, un bon équilibre psychologique, un sens de l'éthique et une grande résilience émotionnelle pour ne pas être submergé par la douleur des familles touchées par le deuil. La gestion du stress et des émotions sont des compétences clés.

“Il y a dans nos métiers, une grande humanité et une grande humilité. Beaucoup choisissent ce métier parce qu'ils ressentent un profond désir d'aider les familles endeuillées. L'empathie et l'accompagnement sont au cœur de la profession. On n'arrive jamais dans le funéraire par hasard. C'est une phrase que l'on entend souvent dans le milieu du funéraire, et elle est en grande partie vraie. La majorité des professionnels qui travaillent dans ce secteur y arrivent par vocation, après avoir vécu un deuil ou après une reconversion réfléchie. Souvent c'est après une prise de conscience que l'on décide de s'y investir”

Pascal CATON, Président de la Fédération Nationale du Funéraire

Des métiers ouverts à tous les profils

Le funéraire offre une grande diversité de métiers accessibles à tous, avec ou sans expérience. Si la filière n'exige pas de diplômes spécifiques, la plupart des personnes recrutées ont un niveau CAP, BAC ou BTS.

Traditionnellement sur-représentée par les hommes, la filière se féminise. Si la branche enregistre une hausse constante du nombre de salariés (+10% entre 2017 et 2021), la part des femmes progresse plus vite pour atteindre, en 2021, une part de 33% de femmes salariées, soit +21% en 5 ans (source étude sur l'égalité 2025 OPCO EP).

Elle attire également de plus en plus de personnes en reconversion professionnelle. Des profils variés (professionnels du médico-social, de la relation client et du commerce, artisans et professionnels du transport, ...) se tournent vers ces métiers à forte dimension humaine, valorisés par des formations diplômantes éligibles à de nombreux dispositifs de financement comme le CPF (Compte Personnel de Formation), le Plan Régional de Formation ou les aides de France Travail.

La FNF s'est saisie du sujet en créant dès 1981, l'EFFA, sa propre école de formation pour adultes destinée aux demandeurs d'emploi, aux collaborateurs des entreprises du funéraire ainsi qu'aux agents municipaux en charge des cimetières et des services funéraires publics.

De nombreuses entreprises du secteur ont aussi créé leurs centres de formation internes. Ces écoles permettent ainsi la montée en compétences des collaborateurs en leur proposant des formations continues adaptées notamment aux évolutions réglementaires et technologiques, et aux nouvelles pratiques funéraires liées aux attentes des familles endeuillées.

Quelques chiffres :

- **67 % des salariés sont des hommes, mais la féminisation progresse : en cinq ans, la part de femmes salariées dans la branche a augmenté de +21 % (2017-2021), contre une croissance globale des effectifs (hommes et femmes confondus) de 10 %.**
- **46% des salariés de la branche sont âgés entre 30 et 49 ans.**
- **92% des salariés de la branche sont en CDI (68% pour l'ensemble des secteurs d'activités).**
- **La part des salariés dans les petites structures (moins de 10 salariés) reste prédominante (35 %).**

Sources : Rapport OPCO EP Edition 2023 - Panorama branche pompes funèbres & Rapport CREDOC Panorama branche services funéraires - Février 2025

Sources : Rapport OPCO EP - Juillet 2025 - Etude sur l'égalité Femmes - Hommes

Les métiers du funéraire

Les métiers du funéraire et de l'accompagnement du deuil gagnent aujourd'hui en visibilité et en reconnaissance. Ces métiers, d'une grande diversité et complémentarité, recouvrent toutes les étapes de l'organisation des obsèques.

Les cinq principaux métiers du funéraire

01 ■ CONSEILLER FUNÉRAIRE

Maître d'œuvre des obsèques, le conseiller funéraire est une figure générique du métier de pompes funèbres. Il organise les obsèques, accompagne les familles dans les démarches administratives et le choix des prestations (cérémonie, inhumation ou crémation, choix du cercueil) en respectant leurs volontés et leur budget.

Diplôme comprenant une formation théorique (140 h) et une formation pratique d'au moins 70 heures.

03 ■ THANATOPRACTEUR

Le thanatopracteur réalise, à la demande de la famille, les soins de conservation et la présentation du défunt. Spécialiste qui mobilise des savoirs paramédicaux, le métier de thanatopracteur forme un segment professionnel qui cultive sa spécificité et son autonomie au sein de la famille des professionnels du funéraire.

Niveau bac et titulaire du diplôme national de thanatopraxie délivré par le Ministère de la Santé.

05 ■ MARBRIER FUNÉRAIRE

Le marbrier funéraire effectue des travaux de marbrerie funéraire dans les cimetières (terrassage, construction de caveaux, pose et dépose de monuments funéraires, gravure).

Il peut être titulaire d'un CAP ou d'un BEP du bâtiment.

02 ■ MAÎTRE DE CÉRÉMONIE

Le maître de cérémonie supervise le déroulement des cérémonies d'obsèques, coordonne les équipes et veille au respect des volontés du défunt et de la famille. Son rôle est fondamental pour garantir une cérémonie digne et harmonieuse. Diplôme spécifique comprenant une formation théorique (70h) et une évaluation pratique (70h).

04 ■ AGENT DE SERVICES FUNÉRAIRES

L'agent de services funéraires accompagne le défunt et les personnes en deuil durant toutes les étapes, de la prise en charge du défunt jusqu'à son inhumation ou sa crémation.

Formation obligatoire de 16 heures assurée directement par l'entreprise.



o La FNF mobilisée sur l'attractivité des métiers et la formation

Le secteur funéraire doit recruter massivement pour faire face au nombre de décès en France en augmentation depuis plusieurs années, principalement en raison du vieillissement de la population et de l'arrivée aux âges avancés des générations du baby-boom. **En 2024, le nombre de décès est passé à 646 000 (Source INSEE). Selon les projections de l'INED, le nombre annuel de décès en France pourrait monter au-dessus des 800 000 chaque année d'ici 2040.**

Alors que le croisement des courbes devait se produire en 2027, c'est entre mai 2024 et mai 2025 que l'on a observé un nombre de décès supérieur au nombre de naissances

Face aux enjeux liés à l'emploi et aux compétences, la FNF se mobilise. Attirer des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle constitue un axe prioritaire. Pour répondre à cet enjeu, la FNF participe régulièrement aux salons professionnels et forums sur l'emploi. Elle s'engage également en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Soucieuse de favoriser l'insertion professionnelle, la FNF encourage par ailleurs les entreprises à proposer davantage de stages et d'apprentissages, voies d'excellence de l'insertion professionnelle. Elle œuvre à la mise en œuvre de dispositifs et d'outils pour accompagner efficacement les parcours professionnels, quels que soient l'âge ou le niveau de formation des publics concernés. La FNF s'est aussi saisie du sujet majeur de la formation via la création de sa propre école de formation, l'EFFA dès 1981. Elle organise par ailleurs régulièrement des webinaires (deux par mois en moyenne) sur différentes thématiques (réglementation, prise de parole en public, psychologie du deuil, gestion du stress, etc) pour renforcer les compétences des professionnels.

Ces initiatives visent à améliorer la structuration des entreprises et à offrir une meilleure connaissance des métiers du funéraire pour renforcer leur attractivité et l'accès aux formations.

o Une nouvelle plateforme dédiée aux métiers du funéraire et aux formations

Parmi les nouveaux outils qui seront déployés en 2025 par la FNF pour renforcer la connaissance sur les métiers du funéraire : une plateforme web des métiers, des formations, et des emplois de la filière accessible sur www.lesmetiersdufuneraire.fr. Ce nouvel outil s'adresse à un public très large : personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, jeunes, institutionnels, etc. La plateforme va regrouper une bourse de l'emploi, des fiches métiers, un blog et des capsules vidéo témoignages de professionnels expliquant leur journée type, la richesse et la diversité de leurs parcours, leur vocation.



o Valoriser les métiers : le Concours d'Éloquence des Maîtres de Cérémonie

Dans le monde du funéraire, les mots ont une puissance inestimable. Ils apportent réconfort, rendent hommage et traversent le temps. C'est dans cet esprit que la Fédération Nationale du Funéraire, a initié tous les deux ans le Concours d'Éloquence des Maîtres de Cérémonie.

Véritable reconnaissance pour le métier de maître de cérémonie, ce concours qui attire toujours plus de candidats (une cinquantaine en 2023) repose sur trois critères : l'authenticité du propos, la qualité de la diction et la capacité à émouvoir un auditoire.

Défi d'émotion et de maîtrise de l'Art Oratoire, le concours met à l'épreuve les maîtres de cérémonie dans leur capacité à exprimer la solennité et la profondeur de l'éloge funèbre avec dignité, sincérité et éloquence. Il valorise une compétence essentielle dans le funéraire : **l'accompagnement des familles avec pudeur et bienveillance.**

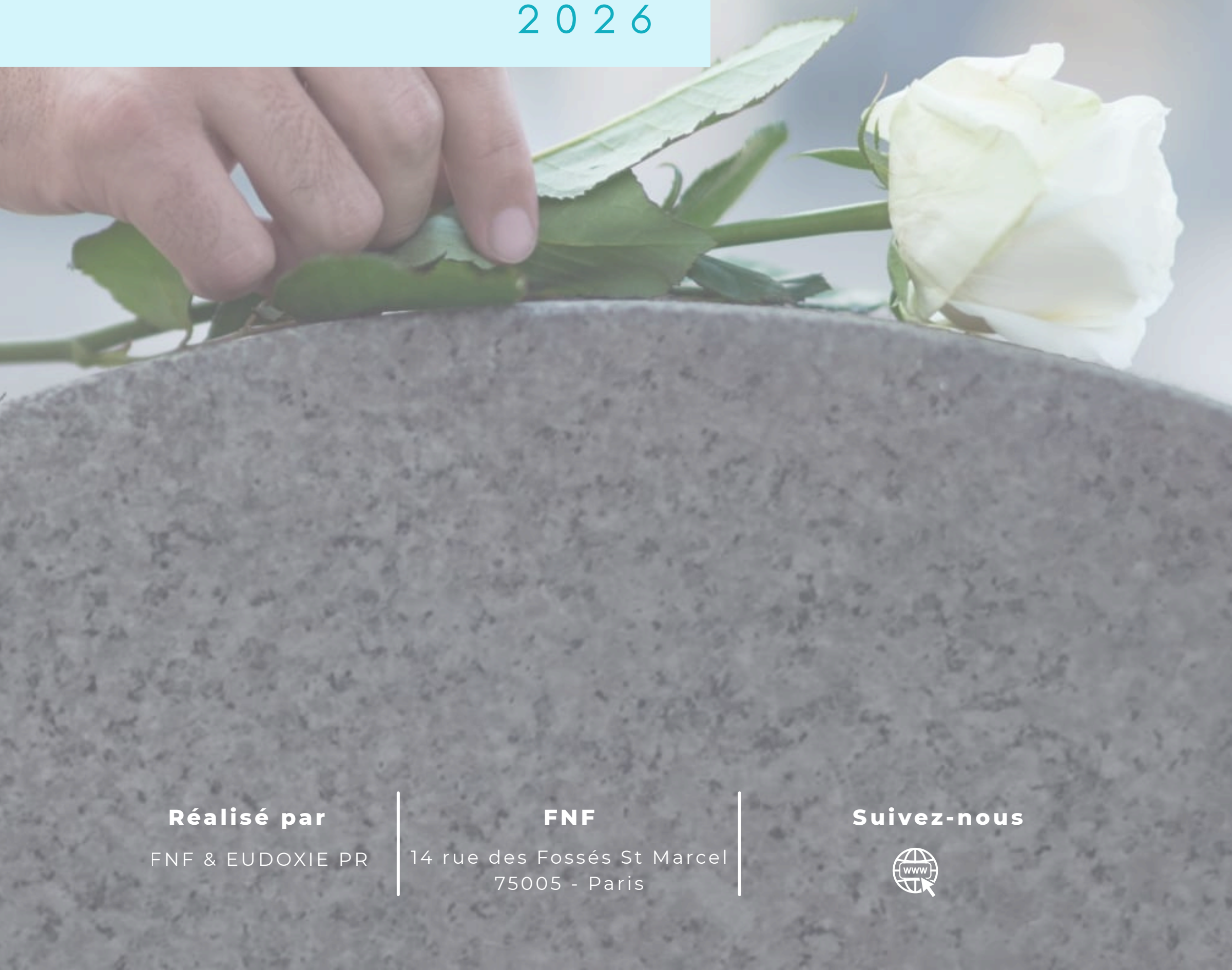
Le lauréat du concours 2025 a été distingué parmi trois finalistes lors du **Salon Funéraire Paris, qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2025 au Parc des Expositions de Paris Le Bourget.**



Fédération Nationale
du Funéraire

DOSSIER DE PRESSE

2026



Réalisé par

FNF & EUDOXIE PR

FNF

14 rue des Fossés St Marcel
75005 - Paris

Suivez-nous

